

Objet : Appel à candidature pour le poste de membre/administrateur de l'ASBL Centre scolaire Saint-Benoît Saint-Servais

Madame, Monsieur,

L'ASBL recherche, pour le remplacement à terme, un candidat pour occuper le poste de membre de l'AG.

Le Pouvoir Organisateur lance donc cet appel à candidatures.

Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes :

Sa compétence propre s'étend en vertu de la loi à

- a) la modification des statuts,
- b) la nomination et la révocation des administrateurs,
- c) la nomination et la révocation des commissaires et réviseurs ainsi que la fixation de leur rémunération, l'approbation des budgets et comptes annuels ainsi que la décharge à conférer aux administrateurs, aux commissaires et réviseurs
- d) l'admission et l'exclusion d'un membre, la transformation de l'Association en société à finalité sociale.

En outre, sont de sa compétence en vertu des statuts du Pouvoir Organisateur :

- a) les orientations et les objectifs fondamentaux de l'action éducative et culturelle de l'Association,
- b) après avis pris du Supérieur Provincial de la Compagnie de Jésus,
 - toute décision modifiant profondément les structures et/ou les conditions de l'enseignement actuellement dispensé ;
 - l'engagement même non définitif du directeur et du sous-directeur de tout établissement dont l'Association assume le pouvoir organisateur ;
 - la dissolution de l'Association
- c) les dépenses, achats ou investissements faits grâce à des recettes non prévues au budget et excédant les cinq pour cent de celui-ci.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

Conformément aux attentes quant à la capacité d'exercer une responsabilité de membre, les candidats montreront un intérêt particulier pour les questions pédagogiques et éducatives et le projet d'établissement d'un collègue appartenant au réseau des écoles jésuites.

Si un candidat est désigné par l'Assemblée générale,

- 1) Il s'engagera à respecter les statuts et ROI de l'asbl.
- 2) Il fera également preuve de capacité de mise à distance, d'objectivité et de savoir-être dans un groupe. Il devra respecter un strict devoir de réserve vis-à-vis de ses collègues quant à la teneur des débats en AG, voire, le cas échéant, un devoir de confidentialité. Il devra également être capable d'identifier d'éventuelles situations où il serait en conflit d'intérêt et agir en conséquence.
- 3) Le candidat s'engage à suivre au moins 2 jours de formation pendant son mandat de 4 ans, soit dans le cadre d'une formation SEGEC pour les membres PO, soit dans le cadre des formations données pour les membres de PO des collèges et instituts jésuites.

Le Pouvoir Organisateur invite donc les personnes qui remplissent ces conditions et qui sont intéressées par ce mandat (4 ans), à adresser leur candidature, accompagnée d'une lettre de motivation, par mail au Président du PO, Thomas Debrux (thomas.debrux@unamur.be), avant le 30 juin 2022. Une éventuelle désignation par l'Assemblée Générale se fera par la suite, sur base de l'adéquation de la candidature avec les attentes formulées ci-dessus.